



## **DECLARATION LIMINAIRE POUR LES CAPL DE NOTATION CATEGORIE C ET B**

Le gouvernement annonce la mise en place de la retenue à la source à l'horizon 2018, faisant croire à la population qu'elle constituerait une simplification pour les contribuables.

Actuellement, l'impôt sur le revenu est recouvré à plus de 99 %, taux qui ne pourrait qu'être dégradé si on confiait son recouvrement à des tiers comme c'est le cas pour la TVA (manque à gagner pour l'Etat évalué à plusieurs dizaines de milliards d'euros).

Ce qui se cache derrière ce projet, c'est une volonté politique d'arriver à fusionner l'impôt sur le revenu et la CSG pour accélérer la destruction de la DGFIP dans ses missions et ses emplois et satisfaire aux contraintes budgétaires imposées par Bruxelles.

La CGT Finances Publiques combat donc résolument l'idée d'une retenue à la source de l'IR et mettra tout en oeuvre pour alerter l'ensemble des citoyens et usagers de ses conséquences néfastes.

Dans la fonction publique et à la DGFIP, la remise en cause des statuts particuliers, des garanties collectives accompagnent les mesures d'économies.

La prime d'intéressement d'un montant de 150 euros versée à tous les agents, déjà réduite l'an passée, est supprimée à compter de 2015, tout comme l'indemnité exceptionnelle !

Alors que le point d'indice est bloqué depuis 5 ans, c'est un nouveau coup porté contre notre rémunération.

Et ce n'est qu'un début, le gouvernement prépare la modulation totale du régime indemnitaire appelé RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

C'est le nouveau régime indemnitaire fonction publique que le gouvernement veut mettre en place et généraliser à l'ensemble de la fonction publique en 2017.

Cette réforme prévoit notamment une mise à plat de la procédure d'entretien professionnel, une possible déconcentration de la gestion des personnels de la fonction publique de l'État, la relance de la fusion des corps, des propositions sur l'interministérialité, la mobilité et une refonte des régimes indemnitaires dans le cadre du décret du 20 mai 2014 et de la circulaire du 5 décembre 2014.

L'austérité se traduit également par la réduction continue des effectifs : à la DGFIP ce sont plus de 32 000 emplois qui ont été supprimés depuis 2002.

**C'est dans ce contexte particulièrement difficile que la CGT finances Publiques exige :**

- **l'abandon de la démarche stratégique et de la revue des missions ;**
- **le maintien du réseau de la DGFIP et l'arrêt des restructurations ;**
- **le maintien de toutes nos missions au sein de la DGFIP ;**
- **le comblement immédiat des vacances d'emplois ;**
- **l'arrêt des suppressions d'emplois et la création des emplois nécessaires ;**
- **le maintien des statuts particuliers nationaux et le respect de nos droits et garanties ;**
- **la revalorisation du point d'indice ;**
- **l'abandon du RIFSEEP ;**
- **le maintien et le développement d'un service public de qualité et de proximité.**